

Instructions de facturation pour les Fournisseurs de Framatome

Framatome anticipe l'évolution à venir dans le cadre de la Loi de Finances en vigueur à compter de 2024 qui imposera l'usage de la facturation électronique dans les échanges du secteur privé.

En conséquence, pour les fournisseurs affiliés au portail SY de CEGEDIM, les factures dématérialisées sont à transmettre à l'adresse générique FRAMATOME-SAS-SY@efactures-cegedim.fr

Pour les fournisseurs non affiliés au portail SY, les factures sont à transmettre à l'adresse générique FRAMATOME-SAS@efactures-cegedim.fr

Chaque facture sera établie uniquement sous format électronique PDF natif *.

- L'objet de l'email d'envoi devra faire mention du numéro de commande Framatome et du numéro de facture. Les mentions légales obligatoires suivantes doivent apparaître sur la facture :
- Libellé de l'entité facturée : [adresse de l'entité **FRAMATOME SAS** facturée]
- Numéro de commande, composé de 10 caractères numériques commençant par 20xxxxxxx / 10xxxxxxx / 8xxxxxxx / 25xxxxxxx / 40xxxxxxx.
- Réglementation fiscale applicable aux assujettis à la TVA

L'Acheteur se réserve le droit de demander au Fournisseur les pièces justificatives originales et de rejeter, sans la comptabiliser, toute facture en infraction aux dispositions légales, en avance sur la date de facturation, émise alors que le fait générateur n'est pas avéré ou autrement non conforme aux stipulations de la Commande.

Les relances fournisseurs sur les factures impayées sont à adresser uniquement par courrier électronique à g-fra-fin-compta-fournisseurs@framatome.com.

* facture originale ne résultant pas d'une numérisation d'une facture papier et en un seul fichier dans la limite de 5 Mo. »